

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3208

présenté par

M. Roumegas, Mme Bonneton, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi,
M. Baupin, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert,
M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili et Mme Sas

à l'amendement n° 2623 de M. Ferrand

ARTICLE 64 TER

À l'alinéa 4, après le mot :

« loi »,

insérer les mots :

« , du règlement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si la notion de « droits de l'homme » mériterait d'être précisée, celle de « loi » ne couvre pas les infractions aux règlements, qu'il s'agit de mentionner.

Il est à noter que l'alinéa 46 du présent article y fait spécifiquement référence.